

# Plan de Sauvegarde de l'Oedicnème criard : résumé du rapport annuel 2015 (ADLAM *et al.*)

Violette BOURGOGNE, Paul ADLAM, Dominique TISSIER

Le plan local de sauvegarde de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans l'Est lyonnais et Porte de l'Isère, élaboré en 2014, a été lancé officiellement le 30 avril 2015 avec la signature de tous les partenaires. Son objectif est de trouver des solutions permettant d'allier la conservation de l'Oedicnème, en maintenant l'effectif nicheur, et l'aménagement d'un territoire à forts enjeux économiques, tout en préservant 12000 ha de surfaces agricoles.



Oedicnème criard, Saint-Priest, septembre 2015, D. TISSIER

Le Département du Rhône abrite environ 300 couples d'Oedicnèmes criards (TISSIER 2006), dont quelques dizaines aux portes ou à l'intérieur même de l'agglomération lyonnaise, ce qui doit constituer un cas unique en Europe. L'espèce, protégée et classée en annexe 1 de la Directive Européenne 79/409/CEE (dite directive "Oiseaux"), est étudiée par la LPO Rhône depuis 1998.

On conçoit que la proximité de la ville soit la source de menaces fortes, en particulier dans l'Est lyonnais, avec une urbanisation rampante des terres agricoles et de grands travaux d'infrastructures comme des voiries, des extensions de zones industrielles ou le Stade des Lumières. La Métropole de Lyon a donc souhaité avoir un rôle moteur pour répondre aux nombreuses interpellations des associations de protection de la nature à l'occasion des projets menaçant l'espèce.

**Ce Plan Local de Sauvegarde, unique en France**, s'applique à un vaste territoire de 63000 ha (carte n°1) dont 27500 favorables à l'espèce, à cheval entre les départements du Rhône (32 communes) et de l'Isère (14 communes) et abritant environ 80 couples nicheurs.

Plusieurs partenaires y sont associés : la Métropole de Lyon, les communautés de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO), la communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI), la DREAL Rhône Alpes, les Chambres d'Agriculture du Rhône et de l'Isère, les carrières UNICEM et les associations animatrices du plan : la LPO Rhône et l'association Porte de l'Isère Environnement (APIE).



**GRAND LYON**  
la métropole



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
RHÔNE



**Le Plan est entré dans sa phase d'animation active de terrain en mars 2015** et a bénéficié du travail de 4 salariés des associations LPO-Rhône et APIE et le concours très actif de plusieurs de leurs adhérents bénévoles pour mener à bien le recensement des couples nicheurs et les actions de protection. Le temps imparti a été estimé à 177 journées de travail (dont 48% salariées).

Un total de **79 couples nicheurs** a été trouvé, pour moitié (48%) dans les zones agricoles, cultures (dont 82% de maïs), et pour moitié (52%) dans des zones non agricoles, carrières en exploitation, gravières, friches industrielles, chantiers en cours, parkings, aéroports et leurs bassins de rétention d'eaux, un poste électrique, un jardin et les deux zones compensatoires en gravier déjà installées à Chassieu et Saint-Priest.

**49 nids ont été localisés précisément**, pour un total de 44 couples nicheurs certains (certains couples effectuant deux pontes), et 35 couples cantonnés ont été trouvés sans pouvoir obtenir d'indice de reproduction. Pour ces 49 nids, 11 ont donné un succès certain (donc 22 poussins menés jusqu'à l'envol) et 20 un succès probable, soit environ **63% de réussite**, ce qui est juste égal au taux jugé nécessaire pour une survie de la population (GREEN, HODSON & HOLNESS 1997). Il n'a pas été constaté de différence significative entre le taux de succès en zone non agricole et celui en zone agricole (qui a bénéficié, il est vrai, des mesures de protection).

Les parcelles occupées en zones agricoles sont en moyenne de 20 ha, rarement inférieures à 4 ha. Les zones non agricoles, sont plus petites (environ 1 à 3 ha) et correspondent souvent à des sites où l'on ne s'attendrait pas à trouver l'espèce (friches industrielles très enclavées, mais non utilisées par l'Homme, ou bassins d'orage), mais où les oiseaux bénéficient d'une certaine tranquillité liée à l'inaccessibilité parfois totale au public.



Site typique de nidification de l'Oedicnème criard, labour à Colombier-Saugnieu, mai 2015, D. TISSIER



Oedicnème criard sur un chantier de construction, Saint-Bonnet-de-Mure, juillet 2015, D. TISSIER



Carrière PERRIER, Corbas, mars 2015, D. TISSIER

La présence surprenante d'un groupe d'oiseaux non nicheurs, présumés immatures, dans un bassin d'orage de l'aéroport de Saint-Exupéry a été largement décrit dans le numéro 39 de *l'Effraie* (TISSIER 2015c). Le lieu est insolite et ce comportement grégaire en pleine période de reproduction n'avait jamais été noté ailleurs en Europe. A noter que ce même bassin a vu aussi un couple mener deux nichées jusqu'à l'éclosion, en cohabitant avec les autres oiseaux sans trop d'interaction. Un poussin très tardif (observé le 26 août âgé d'environ une semaine) a été observé également dans un second bassin d'orage plus petit.

**Les sites de nidification ont été regroupés en plusieurs secteurs :**

- Chassieu, aérodrome de Bron et EUREXPO (7 couples, mais un seul ayant réussi sa reproduction)
- Plaine de Corbas-Mions et carrière PERRIER (8 couples avec 4 succès de reproduction)
- Plaines de Manissieux et Genas-Ratabizet (10 couples avec 5 succès)
- Plaine de Genas, Pusignan et Saint-Exupéry (27 couples dont 8 dans l'aéroport)
- Plaine d'Heyrieux et carrières (9 couples dont 4 couples en carrière, avec un seul succès)
- Miribel-Jonage et plaine de Meyzieu (8 couples avec 3 succès, dont 5 couples proches de Pusignan)
- Nord-Isère (7 couples avec 3 succès de reproduction).

**Des actions de protection dans des parcelles cultivées** (signalement du nid par deux piquets à 5 mètres de part et d'autre) ont été menées pour **18 nids**, en collaboration avec les agriculteurs. Nous avons pu noter un bon accueil des 30 agriculteurs contactés grâce à la collaboration des Chambres d'Agriculture (un seul refus constaté). Dans **13 cas**, on a un succès de la reproduction certain ou probable.

Ces actions ont permis aux participants de faire de belles observations de cette espèce si surprenante. On a pu confirmer sa relativement bonne faculté d'adaptation qui lui permet de s'installer dans des biotopes qui lui seraient a priori défavorables. Plusieurs couples ont été trouvés dans des friches aujourd'hui complètement enclavées dans les zones industrielles. La capacité de l'espèce de faire une, voire deux pontes de remplacement en cas d'échec d'une première nidification, a été constaté aussi plusieurs fois. Par exemple, une troisième ponte très tardive a été observée dans une friche de Saint-Priest avec deux poussins tout juste éclos à la date du 5 août, dont l'un fut revu le 26 août (âgé donc de près de 30 jours) alors que 95 oiseaux étaient comptés sur le site de rassemblement du Capot tout proche !



Nid protégé, Colombier-Saugnieu, mai 2015, D. TISSIER

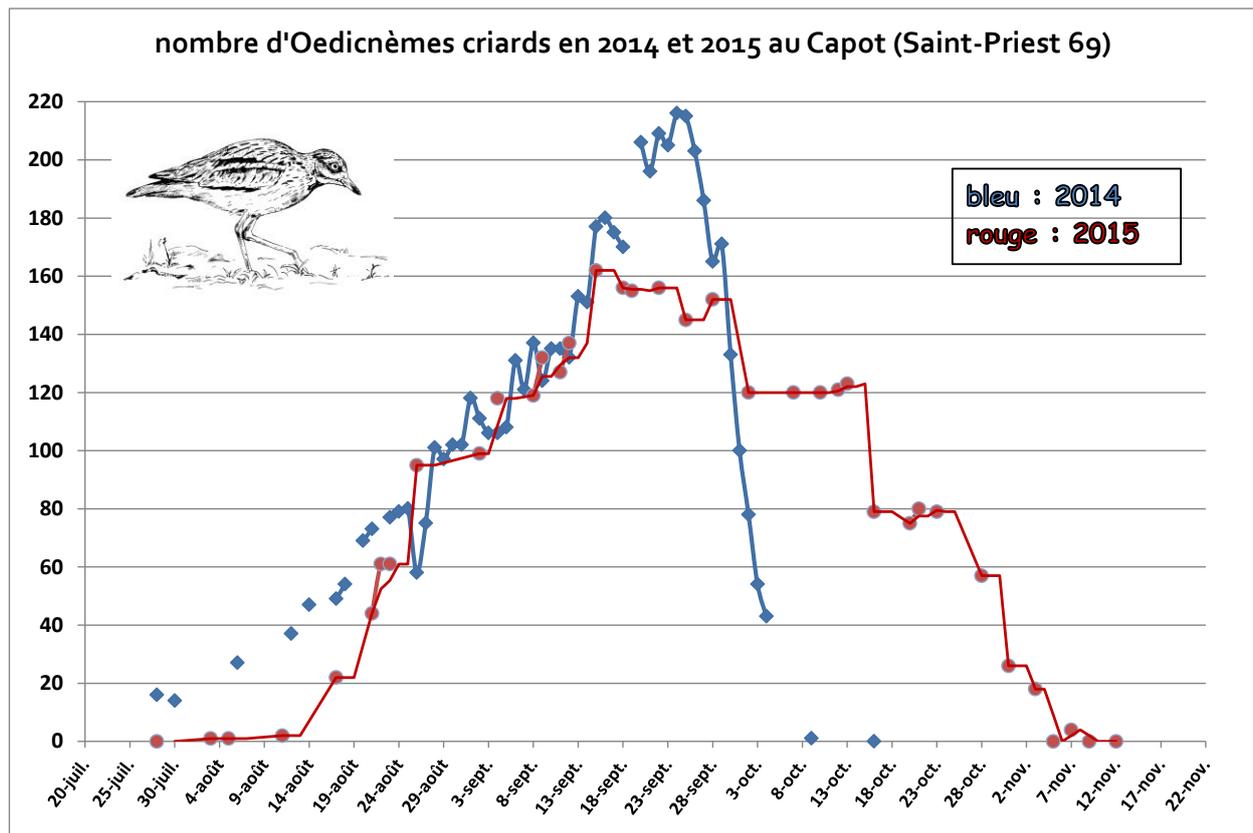


Protection de nid, Colombier-Saugnieu, juin 2015 et Saint-Priest, mai 2015, V. BOURGOGNE, D. TISSIER



Nid protégé, Genas, avril 2015, D. TISSIER

Enfin, la dernière partie du suivi 2015 a été consacré aux **regroupements postnuptiaux**, en particulier celui de Saint-Priest, dans l'agglomération lyonnaise, qui a vu en 2015 un maximum de 162 oiseaux. **Ce site est à préserver absolument.** Le site des Grandes Terres à Genas a abrité un maximum de 48 oiseaux, un site à Satolas-et-Bonce a compté 11 individus. Enfin, le bassin d'orage de Saint-Exupéry et un chaume de maïs voisin ont vu un maximum de 30 oiseaux en septembre.



Graphique n°1 : Evolution de l'effectif du rassemblement d'Oedicnèmes criards au Capot (Saint-Priest) en 2014 et 2015. Noter la brusque diminution début octobre 2014 due à la hauteur trop grande du colza (TISSIER 2015a). En 2015, le maximum est moins élevé, mais le départ est plus échelonné avec une diminution début octobre, une autre mi-octobre et une à la fin de ce mois, les derniers oiseaux étant vus le 7 novembre.

**En conclusion**, la prospection de terrain 2015 a été menée avec succès, les actions de protection ont permis d'accroître sensiblement le taux de réussite des nichées. Les couples nicheurs bénéficient de zones agricoles encore nombreuses et très favorables. D'autres couples s'accrochent à des sites (peut-être parce que traditionnellement utilisés depuis longtemps) qui sont aujourd'hui très enclavés au milieu de constructions diverses et très menacés de disparition. Le plus symptomatique est peut-être ce site situé à côté de la Maison d'arrêt de Corbas en pleine zone urbanisée !



Friche industrielle à la Maison d'arrêt, Corbas, mars 2015, D. TISSIER

Les parcelles en gravier, aménagées en compensation d'infrastructures déjà réalisées à Chassieu et Saint-Priest, ont accueilli des oiseaux, mais elles sont envahies par de la végétation adventice, parfois même invasive (Renouée du Japon, Ambroisie) qu'il faut absolument éliminer avant la reproduction 2016.

On a constaté cependant que quatre sites sont d'ores et déjà voués à disparaître dès 2016, du fait de chantiers de construction (dont un en cours) à St-Priest, à Manissieux, à Genas et à Colombier-Saugnieu. **Des mesures compensatoires sont ici à planifier d'urgence.**

L'objectif de maintenir 12000 ha de surfaces favorables semble réalisable durant la période de validité des documents d'urbanisme (2026 pour les PLU, 2030 pour le SCoT). Plusieurs projets en cours montrent cependant une progression inexorable des zones urbanisées. Il est très probable que les friches industrielles vont disparaître petit à petit à plus ou moins court terme. Il faut donc absolument, avec le concours volontariste de tous les acteurs, que les secteurs agricoles restent favorables (alternance de cultures, labours aux bonnes périodes, etc...) pour que se maintienne dans l'Est lyonnais cette espèce emblématique.



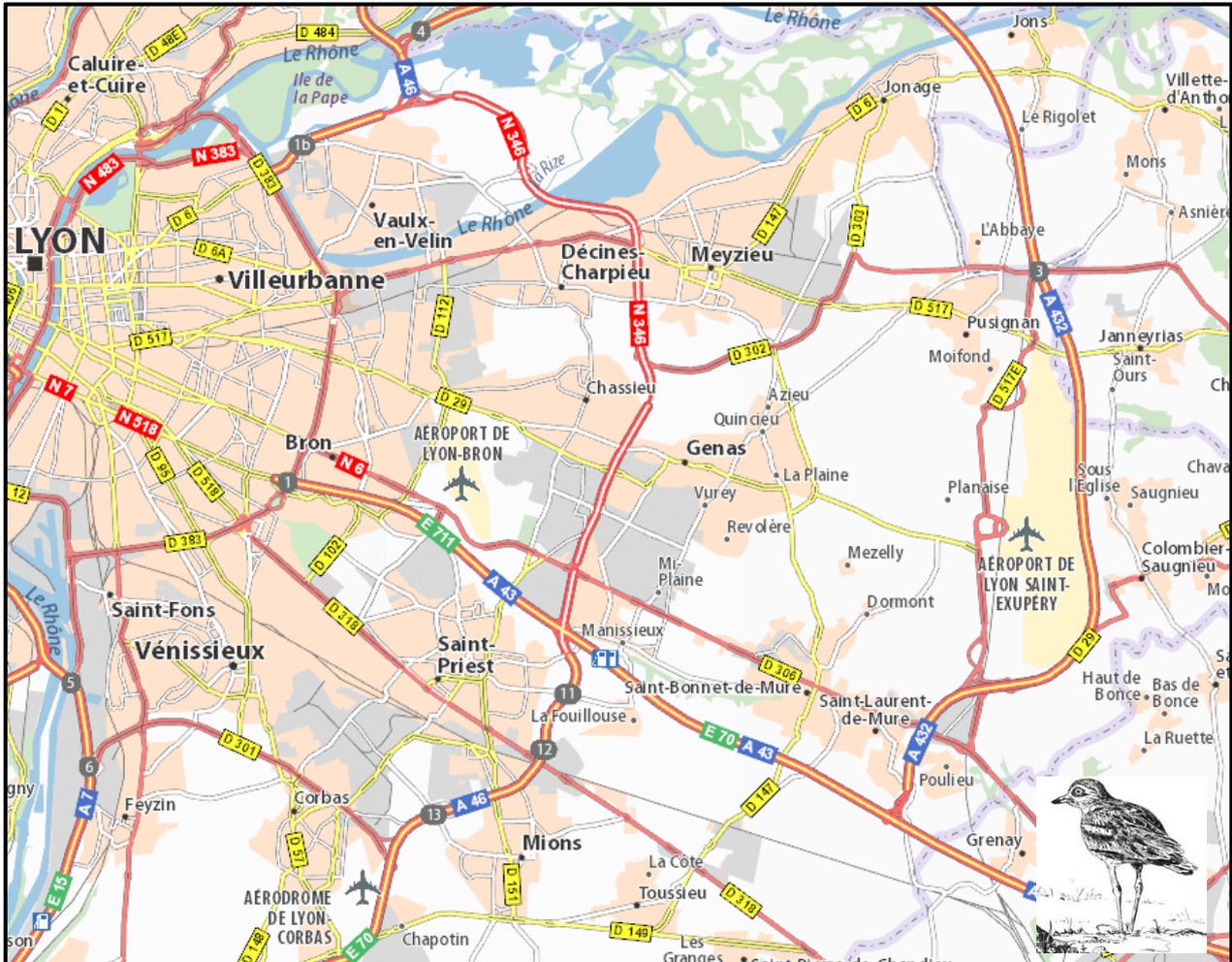
Oedicnème criard, bassin d'orage de Saint-Exupéry, septembre 2015, D. TISSIER

## Bibliographie

- **ADLAM P., HUGON M., D'ADAMO C. & LIENARD F. (2016).** *Plan de Conservation de l'Oedicnème criard : rapport annuel 2015.* LPO Rhône et APIE, rapport d'animation, Lyon.
- **AUGIRON S. (2008).** Dynamique et viabilité des populations d'Oedicnème criard en agro-écosystème céréalier. Master II Recherche, Mention Ecologie, Spécialité Ecologie Biodiversité Evolution. CNRS, Université Paris-sud 11, Chizé, 36 pages.
- **BEALEY C.E., GREEN R.E., DOBSON R., TAYLOR C.R. & WINSPEAR R. (1999).** Factors affecting the numbers and breeding success of Stone Curlew *Burhinus oedicnemus* at Porton Down, Wiltshire. *Bird Study* 46 : 145-156.

- **CHAZAL R., TISSIER D. et CORA (2005, 2006 et 2007).** *L'Oedicnème criard dans la Communauté Urbaine de Lyon.* CORA-Rhône, rapports d'étude, Grand Lyon.
- **CHAZAL R. & TISSIER D. (2007).** Programme de sauvegarde de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans le Grand Lyon. *Ornithos* n°14-6 : 365-369.
- **CORA-Isère (2006).** *Carte de répartition de l'Oedicnème criard dans l'Isère.* [http://oiseauxisere.free.fr/php/liste\\_especes38.php](http://oiseauxisere.free.fr/php/liste_especes38.php)
- **D'ADAMO Ch., DALLARD R. & CORA (2008).** *L'Oedicnème criard dans la Communauté Urbaine de Lyon.* CORA-Rhône, rapport d'étude, Grand Lyon.
- **FREY C. (2010).** Le rassemblement d'Oedicnèmes criards de Saint-Priest en 2009. *L'Effraie* n°28, pp.26-29. CORA-Rhône, Lyon.
- **GAGET V., TISSIER D. & CORA (1998, 1999, 2000, 2001 et 2002).** *L'Oedicnème criard dans la Communauté Urbaine de Lyon.* CORA-Rhône, rapports d'étude, Grand Lyon.
- **GAGET V., TISSIER D., GAILLARDIN Ch. & CORA (2004).** *L'Oedicnème criard dans la Communauté Urbaine de Lyon.* CORA-Rhône, rapport d'étude, Grand Lyon.
- **GEROUDET P. (mise à jour de G. OLIOSO, 2008).** *Limicoles, gangas et pigeons d'Europe.* Delachaux & Niestlé, Paris, 606pp.
- **GREEN R.E. & BOWDEN C.G.R. (1986).** Field characters for ageing and sexing Stone-curlews. *British Birds* 79 : 419-422.
- **GREEN R.E. & GRIFFITHS G.H. (1994).** Use of preferred nesting habitat by stone curlews *Burhinus oedicnemus* in relation to vegetation structure. *J. Zool. Lond.* 233 : 457-471.
- **GREEN R.E., HODSON D.P. & HOLNESS P.R. (1997).** Survival and movements of Stone-curlews *Burhinus oedicnemus* ringed in England. *Ringing & Migration*, 18:2, 102-112.
- **INFO ORNITHO (2009).** Les rassemblements d'Oedicnèmes criards de 2008. *L'Effraie* n°25 : 43-45. CORA-Rhône, Lyon.
- **MALVAUD F. (1996).** *L'Oedicnème criard en France : résultats d'une enquête nationale (1980-1993).* Groupe Ornithologique Normand, Caen.
- **RIBATTO E. (2006a).** Note sur une observation de poussins dans un rassemblement d'Oedicnèmes criards à Brindas (69). *L'Effraie* n°19 : 26-29. CORA-Rhône, Lyon.
- **RIBATTO E. (2006b).** Note sur une nidification en verger de l'Oedicnème criard à Pollionnay (69). *L'Effraie* n°19 : 29-31. CORA-Rhône, Lyon.
- **ROLLET O., CHAZAL R. & TISSIER D. (2007).** Le rassemblement d'Oedicnèmes criards de Saint-Priest en 2007. *L'Effraie* n°22 : 25-28. CORA-Rhône, Lyon.
- **TAYLOR E.C. (2006).** Stone curlews *Burhinus oedicnemus* and human disturbance: effects on behaviour, distribution and breeding success. Darwin College, University of Cambridge, Thesis Elisabeth C. TAYLOR, 292 pages.
- **TISSIER D. (2006).** Répartition de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* dans le Rhône. *L'Effraie* n°19 : 7-22. CORA-Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2007a).** Note sur les rassemblements de l'Oedicnème criard en 2006 dans le Rhône. *L'Effraie* n°20 : 31-40. CORA-Rhône, Lyon.
- **TISSIER D. (2007b).** *L'Oedicnème criard dans le Grand Lyon.* Brochure éditée par le CORA-Rhône, Lyon. 24 pp.
- **TISSIER D. (2015a).** Le rassemblement d'Oedicnèmes criards de Saint-Priest (Rhône) en 2014. *L'Effraie* n°38 : 9-13. LPO Rhône, Lyon.

- **TISSIER D. (2015b).** Sauvegarde de l'Oedicnème criard à *Lyon Métropole*. *LPO Infos* n°20, LPO Rhône, juillet 2015, Lyon.
- **TISSIER D. (2015c).** Note sur de curieuses observations d'un groupe d'Oedicnèmes criards en période de nidification. *L'Effraie* n°39 : 11-20. LPO Rhône, Lyon.
- **VAUGHAN R. & VAUGHAN-JENNINGS N. (2005).** *The Stone Curlew *Burhinus oedicnemus**. Isabelline Books, Falmouth.



Carte n°1 : Carte de la zone d'étude, côté département du Rhône et *Lyon Métropole* (doc MICHELIN)